

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 2

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les Statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 9 janvier 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 14 février 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : UNI pour une meilleure insertion professionnelle	2- Liste 2 : BOUGE TA FAC	3- Liste 3 : UNEF et associations étudiantes
Total	10244	513	4	509	292	292	202

Participation (en %) : 4,97

Blancs ou nuls : 4

Exprimés : 509

Nombre de sièges : 5

Quotient électoral : 302,8

Répartition des sièges	1er calcul Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges obtenus	sièges obtenus	2ème calcul		Total sièges obtenus
					Reste	Sièges au + fort reste	
Liste en présence							
1- Liste 1 : UNI pour une meilleure insertion professionnelle	15	101,8	0,14734774	0	15	0	0
2- Liste 2 : BOUGE TA FAC	292	101,8	2,86536935	2	88,4	1	3
3- Liste 3 : UNEF et associations étudiantes	202	101,8	1,98478291	1	100,2	1	2

TITULAIRES

BOUGE TA FAC	Lhéo VINCENT	Suppléants	Lorena PRIMAVERA
	Mathilde HERTIG		Thé BOUDJEMA
	Corentin FERREC		Annabelle CHAUX
UNEF et associations étudiantes	Richard BUKOVEC		Léo SIMONET
	Diana SOARES		Coline BARBIER

SUPPLEANTS

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 14 février 2018

Le Président par intérim



FRÉDÉRIC GERVAIS